

# COMMENT RÉUSSIR LA REMONTÉE DES FONDS DE MON ANIMATION TÉLÉTHON ?




# POURQUOI UNE FORMATION SUR LA REMONTÉE DES FONDS ?

- Depuis le premier Téléthon, en 1987, la transparence est la ligne de conduite de l'AFM-Téléthon. Nous avons pris l'engagement auprès de nos donateurs, nos bénévoles et du grand public, de la plus parfaite clarté sur notre organisation, nos comptes et la collecte du Téléthon.
- Vous êtes responsables vis-à-vis de l'AFM-Téléthon de la collecte de fonds sur votre animation.
- Vous devez faire preuve auprès du public d'une totale transparence sur la destination et l'utilisation des fonds.



# EN AMONT DE VOTRE ANIMATION

- Prévoyez de nommer une personne responsable de chaque point de collecte d'argent (caisse pour les recettes et urne pour les dons)
- Demandez au bureau de la Banque Postale  de votre secteur s'ils peuvent vous fournir des rouleaux pour les pièces que vous allez collecter
- Pensez à prendre rendez-vous avec la Banque Postale pour effectuer votre dépôt d'espèces dans les 3 jours qui suivent votre animation



# LA DISTINCTION ENTRE LES DONNS ET LES RECETTES

Sur votre animation, vous êtes susceptibles de collecter des dons et des recettes

## Le don

Contribution financière versée à l'AFM-Téléthon, à titre gratuit, sans aucune contrepartie et dont le montant est totalement libre



Un don génère l'envoi d'un reçu fiscal

## Les recettes

Versements perçus pour l'obtention d'un produit, d'un service ou la participation à une activité (repas, entrée de spectacle...) et dont le montant est préalablement fixé



Ces versements ne génèrent pas l'envoi d'un reçu fiscal

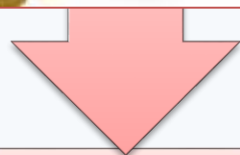
C'est pourquoi, vous devez **impérativement** séparer les dons et les recettes



# LA DISTINCTION ENTRE LES DONS ET LES RECETTES

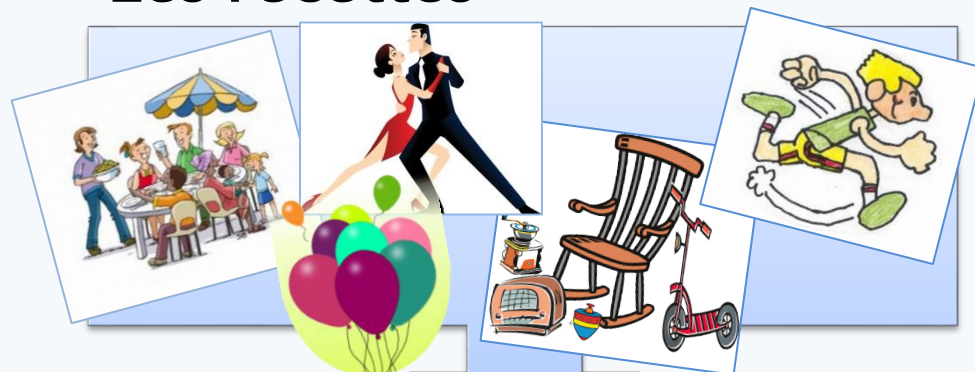
En d'autres termes...

## Le don



**REÇU FISCAL**

## Les recettes



**REÇU ~~FISCAL~~**



# LA COLLECTE DES CHÈQUES DONS



**TOUS** les dons par chèques doivent être libellés à l'ordre de l'AFM-Téléthon

**TOUS** les chèques dons doivent être transmis à votre coordination Téléthon lors de votre remontée des fonds






# LA COLLECTE DES ESPÈCES DONS



Les dons en espèces donnent lieu, si le donateur souhaite recevoir un reçu fiscal, à l'établissement d'un justificatif de don en espèces transmis par votre coordination

Ce justificatif doit être complété dans son intégralité et le plus lisiblement possible

<p><b>AFMTELETHON</b> <small>INNOVER POUR GUÉRIR</small>  <small>0 ETZ 2019</small></p> <p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Montant du don* : .....</p> <p>N° d'animation : .....</p> <p><b>Volet COORDINATION</b> * Voir informations au verso.</p>	<p><b>AFMTELETHON</b> <small>INNOVER POUR GUÉRIR</small>  <small>0 ETZ 2019</small> <b>Volet à transmettre à la coordination</b> N° d'animation : .....</p> <p>Mme/Melle/M. (Entourez la mention exacte)</p> <p>Nom : (en maj.) ..... Prénom : .....</p> <p>N° : ..... Rue / Ave / Bcl / Allée / Pl / Chem / Route : ..... <small>(Entourez la mention exacte)</small></p> <p>Bât ..... Esc ..... Lot / Lieu dit : .....</p> <p>Code Postal : ..... Ville : .....</p> <p>Montant du don en espèces : ..... Euros</p> <p><b>UNIQUEMENT POUR LES DONS EN ESPÈCES ET SI LE DONATEUR SOUHAITE RECEVOIR UN REÇU FISCAL.</b> Ce document doit être complété par un membre de l'équipe organisatrice.</p>	<p><b>AFMTELETHON</b> <small>INNOVER POUR GUÉRIR</small>  <small>0 ETZ 2019</small></p> <p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Montant du don* : .....</p> <p>N° d'animation : .....</p> <p><b>Volet DONATEUR</b> * Voir informations au verso.</p>
---	---	---



# LA COLLECTE DES RECETTES



Les recettes peuvent être perçues en chèques ou espèces  
**TOUS** les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'AFM-Téléthon et remis à votre coordination départementale



Pensez à tenir une comptabilité précise et détaillée de tout encaissement effectué

Sachez que dans un souci de transparence, vous devez informer le public de la somme qui sera reversée à l'AFM-Téléthon sur les entrées, les ventes de produits...





# APRES VOTRE ANIMATION

- Vous devez clôturer les comptes de votre animation le plus rapidement possible et régler vos frais d'organisation avant d'effectuer votre remontée de fonds auprès de votre coordination Téléthon. Ces frais doivent être inférieurs à 10% du montant de votre collecte
- Pensez à régler toutes vos factures sans oublier la SACEM, la SACD, les assurances, etc...(voir avec votre coordination)
- Les frais, non pris en charge par des sponsors, sont réglés avec les recettes en espèces uniquement

➤ Il est strictement interdit de payer vos factures avec les dons collectés



# COMMENT GÉRER LES ESPÈCES COLLECTÉES ?

## DEUX OPTIONS

1 - Dépôt des espèces sur le compte de l'AFM-TELETHON à la Banque Postale

2 - Dépôt des espèces sur un autre compte



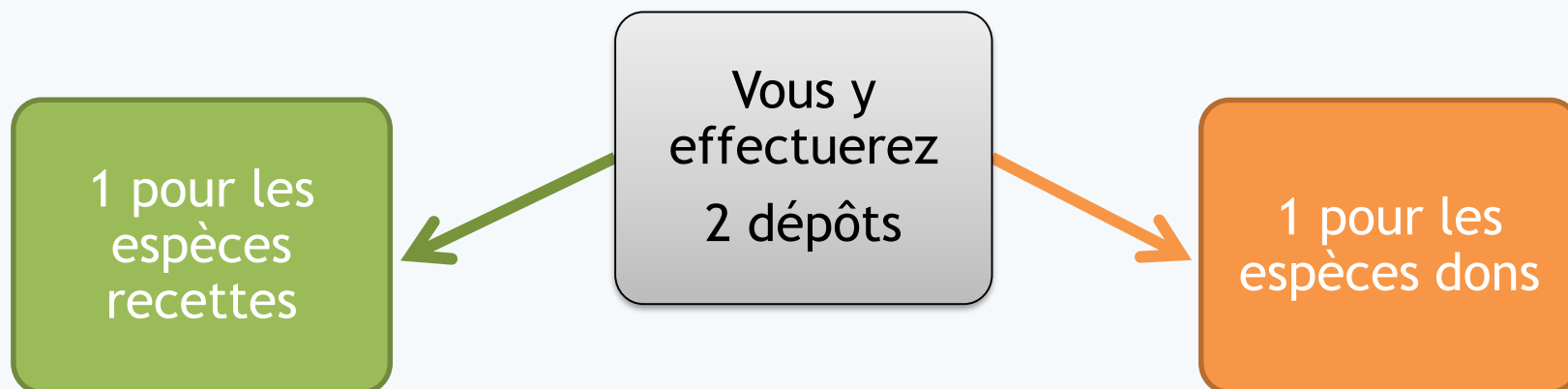
# 1 - DÉPÔT DES ESPÈCES À LA BANQUE POSTALE



- Muni du code à barres transmis par votre coordination Téléthon,


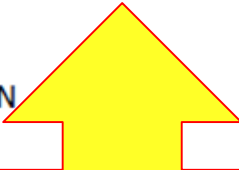


rendez-vous à la Banque Postale pour y déposer les espèces dons et le solde des espèces recettes (espèces recettes diminuées du montant des factures)



# 1 - DÉPÔT DES ESPÈCES À LA BANQUE POSTALE

- A l'issue de vos dépôts d'espèces, la Banque Postale vous transmettra des justificatifs de dépôts :

OPERATION EN ESPECES AVEC CODE BARRES		Récépissé client
		<b>EXEMPLE : 077 N 002</b>
Date	: 20/12/2018	<b>DONS</b>
Bureau	: 920400 ISSY LES MOULINEAUX CEN	 <b>Pensez à indiquer sur chacun d'eux le N° de votre animation et la mention Dons ou Recettes</b>
Client	: AFM	
Référence	: 012345678901	
Montant versé	: 3141.49 EUR	
<small>La Banque Postale, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 2 342 454 000 euros - Siège social et adresse postale : 115 rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 12 RCS Paris 421 100 646 - Code APE 8119Z - Intermédiaire d'assurance immatérielle AFOFAS sous le n° 07 023 424.</small>		



## 2 - DÉPÔT DES ESPÈCES SUR UN AUTRE COMPTE

Une association, dans l'impossibilité de déposer les espèces à la Banque Postale, peut déposer les espèces sur son compte bancaire et rédiger :

un CHEQUE correspondant aux espèces DONS collectées

un CHEQUE correspondant aux espèces RECETTES collectées.



# LA TRANSMISSION DES FONDS

**DONS**

**RECETTES**



**OPERATION EN ESPECES AVEC CODE BARRES**

Date : 20/12/2018  
 Bureau : 920400 ISSY LES MOULINEAUX CEN  
 Client : AFM  
 Référence : 012345678901  
 Montant versé : 3141,49 EUR

**077 N 002 DONS**

**OPERATION EN ESPECES AVEC CODE BARRES**

Date : 20/12/2018  
 Bureau : 920400 ISSY LES MOULINEAUX CEN  
 Client : AFM  
 Référence : 012345678901  
 Montant versé : 3141,49 EUR

**077 N 002 RECETTES**



**OU**

**OU**



**Chèques Dons**

Qu'est-ce qu'un Don ?  
 Un don est une contribution financière versée à l'AFM-Téléthon à titre gratuit, sans aucune contrepartie, pour aider l'AFM dans son combat.  
 Un don génère l'émission d'un reçu fiscal permettant une déduction d'impôt.  
 Les reçus fiscaux seront édités à partir des informations inscrites sur les chèques.

Nombre de chèques : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

Ce document a été réalisé grâce au soutien de BNP PARIBAS

**Transformation d'espèces Dons\***

Qu'est-ce qu'un Don ?  
 Un don est une contribution financière versée à l'AFM-Téléthon à titre gratuit, sans aucune contrepartie, pour aider l'AFM dans son combat.  
 Un don génère l'émission d'un reçu fiscal permettant une déduction d'impôt.  
 Les reçus fiscaux seront édités à partir des informations inscrites sur les pagillons.  
 Les reçus fiscaux seront édités si le montant des espèces transformés est au moins égal au montant des pagillons.

Nombre de versements (mandats compl.) : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_  
 Nombre de pagillons : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

\*Les pagillons (lequel non fiscal) sont à joindre dans cette enveloppe.

Ce document a été réalisé grâce au soutien de BNP PARIBAS

**Transformation d'espèces Recettes**

Qu'est-ce qu'une Recette ?  
 Les recettes proviennent de la vente de produits, de billets d'entrée, de participations à des activités diverses.  
 La participation financière à ce type de prestation ne donne pas lieu à l'émission d'un reçu fiscal.  
 N'oubliez pas de régler tous vos frais d'organisation avant de transformer une espèce recette à La Poste.

Nombre de versements (mandats compl.) : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

Ce document a été réalisé grâce au soutien de BNP PARIBAS

**Chèques Recettes**

Qu'est-ce qu'une Recette ?  
 Les recettes proviennent de la vente de produits, de billets d'entrée, de participations à des activités diverses.  
 La participation financière à ce type de prestation ne donne pas lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

Nombre de chèques : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_

Ce document a été réalisé grâce au soutien de BNP PARIBAS



# LA TRANSMISSION DES FONDS

- Contactez votre coordination départementale pour effectuer votre remontée des fonds le plus rapidement possible (et avant le 24/12)
- Lors de cette rencontre, vous transmettez les chèques collectés, les **originaux** des récépissés clients transmis par la Banque Postale, les demandes de reçus fiscaux pour les dons en espèces et les éventuelles promesses institutionnelles puis vous validez le tableau de collecte du contrat avec votre coordination



Remontée des Fonds					
Type de versement	Espèces transformées		Chèques		Total (espèces transformées + chèques)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
<b>Dons</b>	1		2		
<b>Recettes</b> (Soldes)	3		4		
<b>Total</b> (Dons + Recettes)					

> Promesses institutionnelles\* (Mairie, Conseil Départemental...) :      > « Papillons »\* (Reçus non fiscaux)      \*Les originaux sont à joindre obligatoirement à votre remontée des fonds.

Nombre : .....      Nombre : .....  
 Montant : ..... Euros      Montant : ..... 1 ..... Euros



# CALENDRIER

**15 NOVEMBRE**

BANQUE POSTALE :  
récupération des  
rouleaux et prise  
de rendez-vous  
pour le dépôt des  
espèces

**24 DÉCEMBRE**

Rencontre avec  
l'équipe de  
coordination  
pour remise des  
fonds et  
validation de  
ma remontée  
de fonds

Paiement des frais  
d'organisation

Clôture des  
comptes de  
mon animation

Dépôt des espèces  
collectées sur le  
compte de l'AFM-  
Téléthon à la  
Banque Postale ou  
sur le compte de  
mon association

**TÉLÉTHON**

